

RITUELS DE LA COMMUNION A LA FIN DU MOYEN-AGE EN L'EGLISE ST GEORGES (1462/65)



Les comptes tenus par la Fabrique de St Georges, de 1462 à 1465, attestent l'utilisation par an, entre 2900 et 3300 grandes hosties (pour le célébrant) et 2300 petites hosties (pour les fidèles).

On peut s'étonner de ces chiffres....

- Nombres de messes en moyenne par jour : 8 à 9 messes.
- Nombre de communicants en moyenne : 6 à 7.

Donc des messes sans communicants

Nombre de messes :

- les fêtes religieuses sont très nombreuses, les fêtes patronales des corps de métiers sont chômées et l'église est pleine ;
- de pieux et riches fondateurs donnent un capital dont les revenus (rentes) sont versés à des prébendiers qui doivent lire un certain nombre de messes pour les défunts de ces familles ;
- St Georges disposait d'une dizaine d'autels répartis dans l'église où pouvaient donc se célébrer simultanément et en différé des messes.

Nombre de communicants :

Cette multiplication de messes révèle une conception très particulière, purement formelle, du saint sacrifice et du salut en général. Il suffit « d'entendre » la messe, sans même s'associer aux prières du célébrant, pour en retirer tous les fruits. En plus, la communion quotidienne est interdite, sous peine d'excommunication, elle était

considérée comme une pratique quasi hérétique. La communion est exceptionnelle, à petite dose, comme le veut le bon usage.

Voir l'hostie au moment de l'élévation suffit et remplace la communion, puis les fidèles courent à un autre autel pour y assister à une autre élévation.



Source : Huit siècles d'histoire de l'église St Georges de Haguenau de J.P. Grasser.

Et du temps s'est écoulé, même beaucoup de temps, pour que cette tradition de la communion évolue. Deux papes s'y sont attachés : Pie X et Pie XII.

- 1) Le **20 décembre 1905** le **pape Pie X** mit fin, par le décret **Sacra Tridentina Synodus**, à des siècles de communion (très) rare.

«Le très saint Concile souhaiterait qu'à chaque messe les fidèles qui y assistent ne se contentent pas de communier spirituellement, mais reçoivent encore réellement le sacrement eucharistique » (session XXII, chap. VI).

- 2) En **1947**, le pape **Pie XII** dans son encyclique **Mediator Dei** :

«On recommande donc fortement cette participation plus parfaite à la messe qui consiste pour les fidèles à recevoir le corps du Seigneur consacré au cours de ce même sacrifice. » (Constitution sur la liturgie, n 55).

Et depuis, célébrants et fidèles communient ensemble.

Aloyse Prümm Août 2022.